



FAX

LIEU - DATE : Fontenay-aux-Roses, le 28 février 2022

DESTINATAIRE(S) : *In fine*

N° DE FAX/RÉF : CEA/P-SAC/CCSIMN/22/133

NOMBRE DE PAGES : 4

ÉMETTEUR : Le directeur du centre CEA/Paris-Saclay

TÉL. ÉMETTEUR : +33 (0) 1 69 08 77 89

Objet : Déclaration d'événement significatif

Je vous prie de trouver en annexe la déclaration de l'événement significatif relatif au dépassement de la limite en activité autorisée par les RGSE dans un local de l'INB n° 166 sur le site CEA de Fontenay-aux-Roses.

Un compte rendu vous sera transmis dès que possible.

Denis LALLEMAND

Directeur Délégué Sécurité-Sûreté
CEA / Paris-Saclay

p-o.

Christian BAILLY
Directeur du CEA/Paris-Saclay

Destinataires :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine	01 47 25 12 44
	01 47 25 21 21
M. le Sous-Préfet d'Antony	01 43 50 57 90
M. le Président de l'ASN	01 46 16 44 33
M. le Directeur Général de la Prévention des Risques	01 40 81 10 65
ASN/DTS	01 46 16 44 25
ASN/DEU	01 46 16 44 36
ASN/Division de Paris	01 71 28 46 02
ASN/Division d'Orléans	diffusion par courriel
ASN/DRC	diffusion par courriel
DRIEAT	diffusion par courriel
IRSN/PSN	01 58 35 79 73
IRSN/PSN-EXP/SSRD	diffusion par courriel
CLI FAR	01 47 29 41 70 (et diffusion par courriel)

Copies par courriel :

AG
 AGA
 CAB-AG
 HC (secrétariat)
 DSSN : P. YVON, O. KADOUCHE, F. VAUFREY
 DSSN/SSGC
 DSSN/SSN
 DSSN/SPHE
 CCC
 IGN
 DCOM
 DRHRS (secrétariat)
 DJC
 DCEPI/CJ (secrétariat)
 P-SAC/DIR : J.-M. TAILLADE
 P-SAC/DSPS
 P-SAC/DSPS/SPRE
 P-SAC/DSPS/FLS FAR
 P-SAC/DSPS/SST FAR
 P-SAC/DSPS/UAI
 P-SAC/DSST
 P-SAC/CQSE
 P-SAC/UCRP
 CAB-AG/MOA A&D : V. GORGUES, C. RICHEL
 DES/DIR
 DES/DDSS
 DES/DGCP : D. KIMMEL, F. BALANDREAU, F. CORDIER
 DES/EC
 DES/DDSD/DIR : C. OUDOT, S. LAVARENNE, D. CANAS
 DES/DDSD/UADF
 DES/DDSD/UADF/BQSE
 DES/DDSD/UADF/SEID
 DES/DDSD/DTPI/S3N
 CAD/DIR
 CAD/CSMN
 MAR/DIR
 MAR/CSNSQ
 GRE/DIR
 DAM/DIF
 DAM/VA
 DAM/CESTA
 CSE P-SAC
 CSSCT Fontenay-aux-Roses

ANNEXE : FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA RADIOPROTECTION
OU L'ENVIRONNEMENT (INB)

Référence : P-SAC/CCSIMN/22/133 Date : 24/02/2022 Indice : 0

Description

Site : Fontenay-aux-Roses INB : 166 Atelier/laboratoire /réacteur :

Etat de l'installation /atelier :

<input type="checkbox"/> en construction	<input type="checkbox"/> en CDE*
<input type="checkbox"/> en fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> en MAD*/DEM*
<input type="checkbox"/> en arrêt pour maintenance	<input type="checkbox"/> autre :

Activité de l'installation/atelier lors de l'événement (installation autre que REP*) :

<input checked="" type="checkbox"/> en exploitation normale	<input type="checkbox"/> en maintenance
<input type="checkbox"/> en intervention	<input type="checkbox"/> en essais

Date et heure de l'événement : juillet 2021 Date et heure de détection : 22/02/2022

Libellé de l'événement : Dépassement de la limite en activité autorisée par les RGSE dans un local de l'INB n° 166

L'événement est-il générique ? : oui non

Si oui : site ou activité concernés :

Domaines impactés et critère de déclaration correspondant

<input checked="" type="checkbox"/> sûreté	critère : 3.....
<input type="checkbox"/> radioprotection	critère :
<input type="checkbox"/> environnement	critère :

Analyse préliminaire

Description de l'événement :

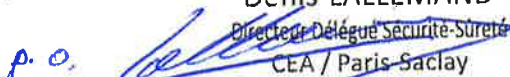
Dans le cadre de travaux de démantèlement, les résidus secs de fonds de cuves d'effluents FA ont été récupérés et conditionnés dans des doubles saches plastiques étanches mises en fûts PEHD ou dans des pots décanteurs.

En juillet 2021, l'ensemble des résidus secs, saches plastiques étanches et contenu des pots décanteurs, a été transféré dans des doubles saches plastiques étanches et conditionné dans deux fûts PEHD qui ont été entreposés dans un local de l'INB 166. Ces fûts PEHD ont été surfutés en fûts métalliques vis-à-vis du risque incendie en janvier 2022.

Lors de la recherche d'une filière d'évacuation en février 2022, il a été mis en évidence un écart par rapport aux RGSE. En effet, l'activité alpha de ces 2 fûts, évaluée à partir de quatre prélèvements réalisés dans les fonds de cuves, dépasse les limites d'activité totale autorisée et d'activité autorisée par colis définies dans les RGSE pour le local où ils sont entreposés.

La présence de ces fûts ne remet pas en cause le zonage radiologique, ni le zonage déchets du local.

Détection de l'événement :	<input type="checkbox"/> action automatique	-	<input type="checkbox"/> essais, contrôles
	<input type="checkbox"/> alarmes		<input type="checkbox"/> retour d'expérience
Origines présumées de l'événement :	<input type="checkbox"/> inspection externe (ASN...)		<input type="checkbox"/> surveillance, inspection interne
	<input checked="" type="checkbox"/> conduite - constat opérateur		<input type="checkbox"/> réexamen, réévaluation de sûreté
	<input type="checkbox"/> fortuite - observation individuelle hors procédure		<input type="checkbox"/> autre :
	<input type="checkbox"/> maintenance	
	<input type="checkbox"/> causes techniques		<input type="checkbox"/> agressions externes
	<input checked="" type="checkbox"/> causes humaines		<input type="checkbox"/> autre :
	<input checked="" type="checkbox"/> causes organisationnelles		

Fonctions de sûreté impactées :	<input type="checkbox"/> criticité/réactivité <input checked="" type="checkbox"/> confinement <input type="checkbox"/> refroidissement	<input type="checkbox"/> fonctions supports <input type="checkbox"/> perte ou découverte de source radioactive
Conséquences sur les personnes :		
<input checked="" type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> évacuation sanitaire <input type="checkbox"/> blessure <input type="checkbox"/> contamination radiologique <input type="checkbox"/> contamination chimique <input type="checkbox"/> contamination microbiologique		
Conséquences réelles :		
<ul style="list-style-type: none"> Aucune. 		
Conséquences potentielles :		
<ul style="list-style-type: none"> Les conséquences potentielles pour le public et l'environnement en cas d'incendie dans le local sont couvertes par le scénario d'incendie de 4 fûts FI défini dans le PUI. 		
Mesures correctives immédiates :		
<ul style="list-style-type: none"> Aucune. Néanmoins, une réflexion est en cours sur le lieu d'entreposage et/ou le reconditionnement de ces fûts. 		
Actions entreprises pour éviter le renouvellement de l'événement :		
A définir après l'analyse des défaillances et des actions inappropriées à l'origine de l'événement.		
État final de l'installation et du matériel concerné :		
<ul style="list-style-type: none"> Maintien des fûts de résidus secs dans le local où ils sont entreposés, dans l'attente d'une solution pérenne. 		
Proposition de classement de l'événement		
<input checked="" type="checkbox"/> Au titre de la sûreté		<input type="checkbox"/> Au titre de la radioprotection
Classement de base proposé : 0		Classement de base proposé:
Éléments de classement : aucune conséquence sur les travailleurs, le public ni l'environnement		Facteur supplémentaire éventuel : /
Facteur supplémentaire éventuel /	
Classement INES proposé : 0		Classement INES proposé :
Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : par qui ?	A qui ?	Quand ?
Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom : DE CHALDEE D'ABBAS	Prénom : Michel	Fonction : Chef de la CCSIMN
Téléphone : 01 46 54 72 35	Télécopie : 01 46 54 93 39	Mel : michel.dechaldeedabbas@cea.fr
Validation par le Directeur d'établissement ou son représentant		
Nom : BAILLY	Prénom : Christian	Fonction : Directeur du CEA/Paris-Saclay
Signature :		
 Denis LALLEMAND Directeur Délégué Sécurité-Sûreté CEA / Paris-Saclay		